
**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU
RÈGLEMENT RELATIF AU « CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS MUNICIPAUX »**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement révisé relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* qui remplace celui en vigueur, et ce, sans modification, a été déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 14 janvier 2014 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 4 février 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 245, chemin Picard, dans le Canton de Shefford.

Le projet révisé de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 245, Chemin Picard, dans le Canton de Shefford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Shefford (Québec), le 16 janvier 2014.

(s) *Sylvie Gougeon*

SYLVIE GOUGEON, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière